



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION CULTURE, JEUNESSE ET SPORT
Service des sports

DECISION DU MAIRE N°DC-2023-01
MISE A DISPOSITION DU GYMNASE DES GENETIERES
A L'ASSOCIATION HUMANIS AFRIQUE

Le Maire,

Vu l'article L.2122-21 1° et L.2144-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération N°2020-01 en date du 27 mai 2020 portant visa préfectoral du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales en matière de louage de choses ;

Considérant la demande de l'association Humanis Afrique pour l'organisation de la manifestation d'un Tournoi de Foot en salle au gymnase des Genêtiers ;

Considérant la nécessité de formaliser la mise à disposition du Gymnase des Croisettes entre la Commune de Tassin la Demi-Lune et l'association Humanis Afrique ;

Considérant le besoin de l'association Humanis Afrique et sa demande tenant à occuper le Gymnase des Genêtiers le 22 avril 2023 de 8h à 18h, pour l'exercice d'une manifestation « Tournoi de foot en salle » ;

Considérant les termes de la convention en annexe fixant les modalités de mise à disposition.

DECIDE :

Article 1 : La Commune de Tassin la Demi-Lune met à disposition de l'association Humanis Afrique le gymnase des Genêtiers situé au 13-15 avenue des Cosmos 69160 Tassin la Demi-Lune, le 22 avril 2023 pour un Tournoi de foot en salle.

Article 2 : La mise à disposition de cet espace au profit de l'association est effectuée à titre gratuit.

Article 3 : La mise à disposition est conclue pour le 22 avril 2023 d'une durée de 10 heures ;

Article 4 : Les modalités de mise à disposition sont définies dans les termes de la convention liant la Commune et l'association ;

Article 5 : La présente déclaration peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Tassin la Demi-Lune, le 06 janvier 2023

Maire
délégué aux sports



Serge HUSSON.